

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 10 mars 2022

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 du mois de mars à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Adrien DEBEVER, 1er adjoint.

Présents : 21 M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOUBE, Mme Héléne LEBLANC et Mme Héléne CROMBEZ, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 5
M. Laurent PEYRONDET, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER
M. Alain BERTRAND, qui a donné procuration à M. Patrick MORISSET
Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH
Mme Michèle VIGNEAU qui a donné procuration à M. Jean-François BEAUCAMP
M. Cyril CAMU qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS

Absent et non représenté : 1
Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO

M. Maxime PELLICER est élu secrétaire de séance.

N° DL16032022-10 : Renouvellement de l'adhésion à l'Association Aquitaine des Achats Publics Responsables

Rapporteur : Madame Alexia BACQUEY

En 2021, la Ville de Lacanau a décidé d'adhérer à l'Association Aquitaine des Achats Publics Responsables, dans le cadre de sa politique de développement durable incarné en particulier dans son Agenda 21.

L'Association Nouvelle-Aquitaine des Achats Publics Responsables (3AR) a pour objet d'accompagner les structures de Nouvelle-Aquitaine soumises au code de la commande publique à la mise en œuvre d'achats éco-responsables, objectif poursuivi par la Ville de Lacanau à travers l'action n°64 de l'Agenda 21 « mettre en place une politique d'achats éco-responsables ». Pour répondre à cet objet, elle poursuit en particulier les objectifs opérationnels suivants :

- Susciter l'intérêt des acheteurs, élu(e)s, équipes de direction, services techniques, administratifs et en charge des démarches de développement durable / Eco-responsabilité,
- Accompagner et faciliter les réalisations d'achats,
- Valoriser les retours d'expériences,
- Favoriser les échanges entre les membres en particulier et les autres acteurs.

L'intégration de ce réseau a permis à la Ville de Lacanau de bénéficier en 2021 de formations relatives :
- à la commande publique durable
- à la santé environnementale
- à la restauration collective publique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2311-1-1 et D. 2311-15 ;

VU la délibération n°DL29012020-13 du Conseil Municipal de Lacanau du 29 janvier 2020 adoptant les 6 axes stratégiques de l'Agenda 21 2020-2026 de Lacanau ;

VU la délibération n°DL16122020-12 du Conseil Municipal de Lacanau du 16 décembre 2020 adoptant l'Agenda 21 2020-2026 de Lacanau dans son intégralité ;

VU la délibération n°DL03032021-10 du Conseil Municipal de Lacanau du 03 mars 2021 décidant de la première adhésion à l'association Aquitaine des Achats Publics Responsables ;

CONSIDERANT l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 8 mars 2022 ;

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

DECIDE de renouveler l'adhésion pour l'année 2022 pour une cotisation de 220€.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et incombant à la commune. Toute réclamation peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le : **22 MARS 2022**

Notifié le :

Notifié le : **22 MARS 2022**

Notifié le : **22 MARS 2022**

